

IFACC

8 bis rue des rosiers

14000 CAEN

Email: contact@ifacc-formation.com

Tel: 02 31 97 50 39



Conditions Générales de Vente

Désignation

La société IFACC désigne un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé 8 bis rue des rosiers CAEN14000 France, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 25140277714 auprès du préfet de région de BASSE NORMANDIE .

IFACC conçoit et dispense des actions de formation en inter-entreprises et en intra-entreprise, en présentiel et/ou à distance, à CAEN et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou commande une formation auprès de IFACC ;
- Stagiaire : toute personne physique participant à une formation ;
- CGV : les présentes Conditions Générales de Vente ;
- OPCO : les opérateurs de compétences chargés d'accompagner les entreprises et, le cas échéant, de contribuer au financement des actions de formation.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation réalisées par IFACC pour le compte d'un Client.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf accord écrit contraire des parties.

Devis, convention et attestation

Pour chaque formation, IFACC s'engage à fournir au Client un devis, une convention ou tout document contractuel approprié précisant la nature de la prestation.

Le Client est tenu de retourner à IFACC un exemplaire renseigné, daté et signé, portant la mention « Bon pour accord » lorsque celle-ci est requise. La validation peut également intervenir par signature électronique.

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre IFACC, le Client et/ou l'OPCO concerné.

À l'issue de la formation, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que les justificatifs de réalisation, notamment les feuilles d'émargement, sont remis au Client et/ou à l'OPCO, selon le cas.

Une attestation de suivi ou de fin de formation peut également être remise au Stagiaire.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. Le régime de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la facturation et figure sur le devis, la convention ou la facture.

Sauf conditions particulières expressément prévues, les factures sont payables à réception ou selon l'échéancier convenu entre les parties.

Le règlement peut être effectué par virement bancaire, par chèque ou par tout autre moyen expressément accepté par IFACC .

En cas de paiement échelonné, les modalités de règlement doivent être formalisées par écrit avant le démarrage de la formation.

En cas de retard de paiement, IFACC pourra appliquer les pénalités prévues par la réglementation en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement lorsque celle-ci est applicable.

Prise en charge

Lorsque la formation fait l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou par tout autre organisme tiers, il appartient au Client d'effectuer la demande de financement avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Le Client est tenu de transmettre à IFACC l'accord de prise en charge avant le démarrage de la formation.

IFACC | 8 bis rue des rosiers – 14000 CAEN | SIRET : 80494119300034 | Déclaration d'activité : 25140277714 (préfet de région de BASSE NORMANDIE)

IFACC

8 bis rue des rosiers

14000 CAEN

Email: contact@ifacc-formation.com

Tel: 02 31 97 50 39



En cas d'absence de prise en charge, de refus de financement ou de prise en charge partielle par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, les sommes non financées restent dues par le Client.

Conditions de report et d'annulation d'une formation

Toute annulation ou demande de report par le Client doit être notifiée par écrit.

Les conditions financières applicables en cas d'annulation, de report ou d'abandon sont précisées dans le devis, la convention ou le contrat de formation.

À défaut de stipulations particulières prévues dans les documents contractuels, IFACC se réserve le droit de facturer les frais engagés en cas d'annulation tardive ou d'absence du Stagiaire.

En cas d'empêchement du Stagiaire, le remplacement par une autre personne appartenant au même Client pourra être accepté, sous réserve de l'accord préalable de IFACC.

En cas d'inexécution de ses obligations du fait d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, IFACC ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client. Le Client sera informé dans les meilleurs délais par tout moyen écrit, notamment par courrier électronique.

Programme des formations

Le contenu, la durée, les objectifs, les prérequis, les modalités pédagogiques et les modalités d'évaluation de chaque formation sont précisés dans les documents remis au Client avant l'inscription définitive.

Si nécessaire, l'intervenant pourra adapter le contenu de la formation en fonction du niveau des participants, de la dynamique du groupe ou de contraintes pédagogiques, sans remettre en cause les objectifs de la formation.

Les contenus figurant sur les supports de présentation sont communiqués à titre informatif et peuvent faire l'objet d'ajustements pédagogiques.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion, modification ou exploitation, partielle ou totale, des supports de formation sans l'autorisation expresse préalable de IFACC est interdite.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre, reproduire ou diffuser tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations sans l'autorisation préalable de IFACC.

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel communiquées par le Client ou le Stagiaire à IFACC sont nécessaires à la gestion administrative, commerciale et pédagogique des formations, ainsi qu'au suivi de l'exécution des prestations.

Ces données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les personnes concernées disposent, selon les cas, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de leurs données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés auprès de IFACC selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité ou dans tout document d'information communiqué aux personnes concernées.

IFACC met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles traitées.

Les données personnelles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées au sein de IFACC ainsi qu'aux éventuels sous-traitants intervenant dans le cadre de l'exécution des prestations, dans la limite de leurs attributions respectives et sous réserve des obligations légales et réglementaires applicables.

Réclamations

Toute réclamation relative à une formation ou à une prestation doit être adressée par écrit à IFACC, selon les modalités précisées dans les documents contractuels ou sur le site internet de l'organisme, lorsqu'il existe.

Loi applicable et attribution de compétence

IFACC | 8 bis rue des rosiers – 14000 CAEN | SIRET : 80494119300034 | Déclaration d'activité : 25140277714 (préfet de région de BASSE NORMANDIE)

IFACC

8 bis rue des rosiers

14000 CAEN

Email: contact@ifacc-formation.com

Tel: 02 31 97 50 39



Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre IFACC et le Client, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.

document V2 avril 2026